



Plan particulier d'intervention du CNPE de Dampierre en Burly

Réunion Publique du 7 octobre 2016

Muriel PLOTTON

« Service de la protection civile à la préfecture du Loiret »



Sommaire

1- Organisation territoriale de la sécurité civile au niveau départemental

- Niveau communal : le maire
- Niveau départemental : le préfet

2 - La planification ORSEC

- PPI CNPE de Dampierre-en-Burly
- Distribution préventive de comprimé d'iode
- Plan iode départemental

Organisation territoriale de la sécurité civile au niveau départemental

Niveau communal : Premier niveau d'organisation pour faire face à un événement

Le maire :

- prends les mesures nécessaire pour alerte et informer les habitants ;
- assurer leur protection ;
- apporter le soutien nécessaire aux sinistrés avec l'appui des secours.

Rôle du Préfet

Le préfet = représentant de l'état dans le département
Il est responsable de l'ordre public de la défense civile et de la protection civile

Le préfet = Directeur des opérations de secours :

- Lorsque l'événement dépasse les capacités opérationnelles de la commune ;
- Lorsque le maire fait appel au préfet ;
- Lorsque les dispositions ORSEC sont mises en œuvre ;
- Lorsque l'événement concerne plusieurs communes.

Néanmoins, le maire reste responsable de l'alerte des populations et de leur soutien

Missions du Préfet

- Alerte les services de l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs concernés ;
- Dirige et coordonne les actions des intervenants ;
- Anticipe les conséquences ;
- Prend les décisions ;
- Commande le dispositif ORSEC ;
- Mobilise les moyens publics et privés sur son territoire ;
- Informe les autorités zonal et national ;
- Communique.

Pour faire face à une situation de crise il faut :

ANTICIPER pour réagir

et

Se préparer pour AGIR



PREVENTION et
PLANIFICATION



EXERCICES



La planification ORSEC

- C'est une sorte de **boîte à outils**, composée d'une série de **plans opérationnels**
- En situation de crise, plusieurs dispositions peuvent être mises en œuvre simultanément
- ORSEC est **mis à jour régulièrement**, en lien avec tous les acteurs concernés
- ORSEC est **testé régulièrement**
- ces exercices donnent lieu à des **retours d'expérience** (RETEX) afin de progresser et d'améliorer les procédures

PPI de Dampierre-en-Burly

Plan iode

ORSEC
Organisation de la Réponse de
SEcurité Civile

Soutien aux populations

La centrale de Dampierre-en Burly

Organisation autour d'un plan spécifique : le plan particulier d'intervention du CNPE de Dampierre-en-Burly

Date de 2012 et testé en décembre 2012 et testé tous les 5 ans

C'est un **plan d'urgence** qui vise à **protéger les populations** contre les risques d'exposition externe et interne aux radioéléments qui seraient rejetés en cas d'accident

Ce plan est **déclenché par le préfet** sur la base d'informations provenant de l'exploitant, pour répondre à un danger radiologique avéré pour les populations résidents dans le périmètre de 10km autour du CNPE.

Ce document est un document **de planification des actions de protection des populations dans les 1ere heures de l'accident**, il est dimensionné pour faire aux premières heures d'une situation d'urgence

Actions réflexes mises en œuvre

- Mise à l'abri des populations
- Bouclage du périmètre
- Consigne données à la population
- Préparation d'une éventuelle évacuation
- Se préparer à prendre les comprimés d'iode
- Déclenchement du plan départemental IODE

Dans la zone PPI des 10km : Distribution préventive des comprimés d'iode

Campagne en 2016 sur le périmètre de 10 km

Lancement de la campagne :

- 2 réunions publiques début janvier
- courriers à destination des riverains et des ERP pour retirer les comprimés dans les pharmacies identifiées
- de mars à septembre : dispositif de relance

Bilan mitigé au 5 septembre

	Taux à Dampierre-en- Burly	Taux au niveau national
Particuliers	48,9 %	50 %
Entreprises et ERP	30,4 %	30 %
Établissements scolaires	83,3 %	80 %

Plan iode départemental

Hors zone PPI : les populations ne disposant pas de comprimés d'iode : nécessité de prévoir un dispositif de stockage et de distribution d'urgence en cas d'accident nucléaire :

- ▶ **déclenchement du plan IODE départemental par le préfet au-delà des 10 km et pour l'ensemble des populations**

Plan iode départemental

- Chaque département a constitué un stock de proximité de comprimés d'iode pour prendre en compte la protection de l'ensemble de la population vis-à-vis de l'iode radioactif.
- Le stock pour le Loiret est conservé chez le grossiste répartiteur
- L'objectif du plan : mobiliser les stocks de comprimés d'iode stable du département afin de les mettre à disposition des populations le plus rapidement possible
- Ce plan peut être activé en cas d'accident nucléaire dans le Loiret, en France voire à l'étranger
- La livraison des stocks doit se faire dans les meilleurs délais des centres de stockages vers les centres de distribution



Merci de votre attention